

**Interreg**  
**POCTEFA**



Cofinanciado por  
la UNIÓN EUROPEA

Cofinancé par  
l'UNION EUROPÉENNE

**Interreg POCTEFA Manuel d'Identité visuelle**

<b>Introduction</b>	3
<b>1. 1. Logo Interreg POCTEFA</b>	
Éléments du logo	5
Zone de protection	6
Taille minimale	7
Couleurs	8
Utilisation correcte du logo en couleurs	9
Utilisation correcte du logo : monochrome	10
Utilisation avec d'autres logos	11
Application du logo en couleurs	12
Application du logo monochrome	13
Utilisation incorrecte du logo	14
Polices de caractères	16
<b>2. 2. Logo Interreg POCTEFA utilisé comme logo de projet</b>	
Logo utilisé comme logo de projet	18
Couleurs des Priorités	19
Icônes et couleurs des Priorités : Positif	20
Icônes et couleurs des Priorités : Négatif	21
Logo sur les réseaux sociaux	22
Exemples d'application du logo sur les réseaux sociaux	23
Contact	24

Le Programme Interreg POCTEFA, tout comme les autres programmes de Coopération territoriale européenne (Interreg), cherche à développer des projets importants qui aient un impact réel sur la vie de la population européenne et l'améliorent. Pour que ces programmes attirent de nouvelles personnes et de nouveaux projets, ils doivent être visibles.

Ce manuel a été développé pour aider à la bonne utilisation des éléments graphiques qui constituent l'identité visuelle d'INTERREG POCTEFA (le logo, les couleurs et la typographie) dans toutes ses applications pour obtenir une image publique cohérente, positive et satisfaisante. Il comprend des règles simples pour l'utilisation du logo. Il est important de lire ce document pour comprendre comment appliquer ces règles.

Il est principalement destiné aux organismes partenaires des projets POCTEFA qui ont l'obligation réglementaire d'utiliser le logo du Programme dans tous les éléments de communication qu'ils développent.

Ce document est basé sur l'original créé par INTERACT :

<https://www.interact-eu.net/library#3636-interreg-brand-design-manual-2021-2027>

Contact  
Cristina Igoa  
Responsable de communication  
+ 34 974 36 31 00  
c.igoa@poctefa.eu  
[www.poctefa.eu](http://www.poctefa.eu)

# 1. Logo Interreg POCTEFA

## Éléments du logo

Le logo est la marque du programme de Coopération territoriale européenne Interreg VI-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2021-2027).

Le logo du programme POCTEFA comprend les éléments suivants :

1. Les acronymes « Interreg » et « POCTEFA ».
2. Le drapeau de l'Union européenne.
3. La mention au cofinancement « Cofinanciado por la UNIÓN EUROPEA / Cofinancé par l'UNION EUROPÉENNE ».

La polices de caractères utilisée pour les acronymes « Interreg » et « POCTEFA » est Montserrat Bold.

La polices de caractères utilisée pour la mention au cofinancement « Cofinanciado por la UNIÓN EUROPEA / Cofinancé par l'UNION EUROPÉENNE » est Arial Bold.

L'ensemble des éléments du logo représente une unité qui n'est pas divisible et **ne doit pas être modifié ni totalement, ni partiellement**. Le logo est entouré d'un espace vide qui marque la distance minimale requis entre le logo et d'autres éléments de conception comme des logos, des images ou des textes.

Il faut toujours utiliser le logo fourni par le Programme et en aucun cas le modifier.

Vous pouvez télécharger le logo ici : [www.poctefa.eu](http://www.poctefa.eu)

Si vous en avez besoin dans un format particulier, contactez le Secrétariat conjoint du Programme.

### Logo

Interreg  
POCTEFA



Cofinanciado por  
la UNIÓN EUROPEA

Cofinancé par  
l'UNION EUROPÉENNE

### Construction



## Zone de protection

Pour que le logo conserve son effet visuel, il faut toujours respecter sa zone de protection. Cette dernière équivaut à la moitié de la hauteur du logo Interreg POCTEFA.

Cet espace ne doit pas être envahi par des éléments adjacents, que ce soit du texte, des photographies ou d'autres logos.



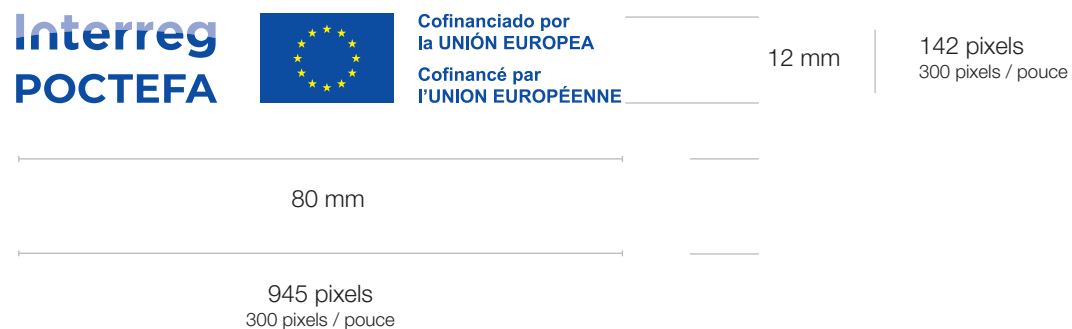
## Taille minimale

Pour faciliter la lecture et assurer une bonne version imprimée de l'identité visuelle, une dimension minimale est recommandée pour le logo.

La hauteur minimale du logo doit être de 12 mm et la largeur minimale de 80 mm. **Pour de petits objets promotionnels comme des crayons ou des cartes de visite, par exemple, le logo peut être reproduit dans à une taille inférieure.**

Pour assurer une visualisation correcte sur des supports Web ou multimédia, la réduction maximale est définie par la largeur du logo qui est de 945 x 142 pixels (résolution 300 pixels/pouce).

## Taille minimale



## Couleurs

Les couleurs du logo sont celles du drapeau européen et, par conséquent, elles ne peuvent pas être changées. Ce sont également les couleurs fondamentales de la marque Interreg et elles sont utilisées pour identifier la marque au-delà du logo dans toutes les communications visuelles. Les couleurs sont définies pour tous les systèmes de couleurs qui sont expliquées ci-dessous :

Pantone : Couleurs solides.

CMYK :

Pour impression de couleurs en quadrichromie,  
C = cyan, M = magenta, Y = jaune, K = noir

RGB :

Pour applications sur écran  
R = rouge, G = vert, B = bleu

Hex :

Système similaire à RGB, mais avec des nuances de « 00 » à « FF » (hexadécimal) par canal. Ce système est utilisé de préférence pour concevoir des sites Web (HTML).

Vous pouvez télécharger le drapeau de l'Union européenne ici : [http://europa.eu/about-eu/basic-information/symbols/flag/index\\_es.htm](http://europa.eu/about-eu/basic-information/symbols/flag/index_es.htm)

### Couleur Pantone Reflex Blue

**CMYK**  
C 100 - M 80 - Y 0 - K 0

**RGB**  
R 0 - G 51 - B 153

**HEX**  
003399

### Couleur Pantone 2716

**CMYK**  
C 41 - M 30 - Y 0 - K 0

**RGB**  
R 159 - G 174 - B 229

**HEX**  
9FAEE5

### Couleur Pantone Yellow

**CMYK**  
C 0 - M 0 - Y 100 - K 0

**RGB**  
R 255 - G 204 - B 0

**HEX**  
FFCC00



## Utilisation correcte du logo en couleurs

### Logo standard :

Le logo standard est la version en couleur. Cette version devra toujours être utilisée dans la mesure du possible. Le fond sur lequel est utilisé le logo doit toujours être blanc pour être conforme à la législation européenne.

Remarque : Selon l'Annexe IX du Règlement européen 2021/1060, lorsqu'il est inévitable d'utiliser un fond de couleur, le rectangle du drapeau de l'Union européenne sera entouré par d'un bord blanc d'une épaisseur équivalente à 1/25 de la hauteur du rectangle.

### Version positive à trois couleurs

**Interreg  
POCTEFA**



Cofinanciado por  
la UNIÓN EUROPEA  
Cofinancé par  
l'UNION EUROPÉENNE

### Version positive à deux couleurs

**Interreg  
POCTEFA**



Cofinanciado por  
la UNIÓN EUROPEA  
Cofinancé par  
l'UNION EUROPÉENNE

### Version négative à deux couleurs

**Interreg  
POCTEFA**



Cofinanciado por  
la UNIÓN EUROPEA  
Cofinancé par  
l'UNION EUROPÉENNE

## Utilisation correcte du logo : monochrome

Pour les reproductions d'une seule couleur, si absolument nécessaire pour l'impression ou pour une utilisation spécifique dans un document, une version monochrome de la marque devra être utilisée. Cette version sera employée seulement si la version en couleur ne peut pas être utilisée.

### Logo nuances de gris :

Pour les reproductions monochromes, une version du logo devra être utilisée en nuances de gris. Cependant, cette version sera employée seulement s'il n'est pas possible d'utiliser la version et devra être justifiée.

### Logo noir et blanc :

Le logo en noir et blanc sera employé seulement s'il n'est pas possible d'utiliser l'échelle de gris et devra être justifiée.

Les normes d'application sur fond de couleur sont les mêmes que celles spécifiées à la page 12 et il est préférable de placer la marque dans un rectangle blanc en cas d'utilisation sur des fonds sombres ou trop chargés.

### Logo en gris

Interreg  
POCTEFA



Cofinanciado por  
la UNIÓN EUROPEA  
Cofinancé par  
l'UNION EUROPÉENNE

### Version positive noir et blanc

Interreg  
POCTEFA



Cofinanciado por  
la UNIÓN EUROPEA  
Cofinancé par  
l'UNION EUROPÉENNE

### Version négative noir et blanc

Interreg  
POCTEFA



Cofinanciado por  
la UNIÓN EUROPEA  
Cofinancé par  
l'UNION EUROPÉENNE

## Utilisation avec d'autres logos

Remarque : Selon l'Annexe IX du Règlement européen 2021/1060, si d'autres logos sont affichés en plus du **drapeau européen**, ce dernier aura au moins la même taille, mesurée en hauteur ou en largeur, que le plus grand des autres logos. Ainsi, aucun logo ne peut être plus grand que le drapeau de l'UE.

### Logo coexistant avec d'autres logos



## Application du logo en couleurs

La version monochrome du logo doit être utilisée seulement si la version en couleurs ne peut pas être utilisée.

Remarque : Selon l'Annexe IX du Règlement européen 2021/1060, lorsqu'il est impossible d'éviter un fond de couleur, le rectangle sera entouré d'un bord blanc d'une épaisseur équivalente à 1/25 de la hauteur du rectangle.



## Application du logo monochrome

La version monochrome du logo doit être utilisée seulement si la version en couleurs ne peut pas être utilisée.

Remarque : Selon l'Annexe IX du Règlement européen 2021/1060, lorsqu'il est impossible d'éviter un fond de couleur, le rectangle sera entouré d'un bord blanc d'une épaisseur équivalente à 1/25 de la hauteur du rectangle.



## Utilisation incorrecte du logo

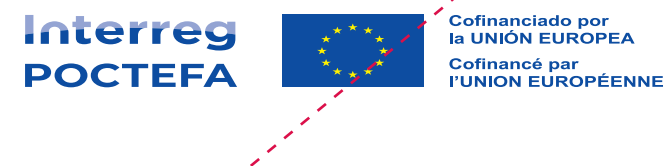
Seule l'utilisation du logo telle que définie dans ce manuel est correcte.

Toute variante de couleur, d'orientation, de proportion ou de combinaison est incorrecte.

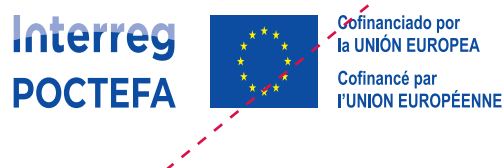
### Ne pas modifier la structure



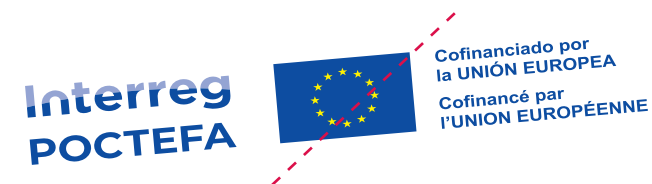
### Ne pas étirer



### Ne pas comprimer



### Ne pas pivoter



### Ne pas appliquer de fonds sans le logo à pastille



### Ne pas ajouter d'éléments supplémentaires



## Utilisation incorrecte du logo

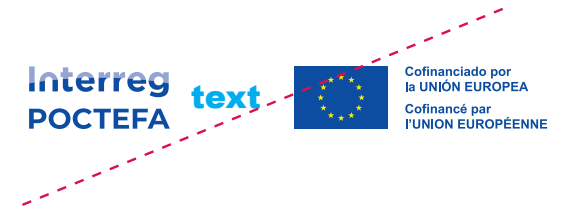
Seule l'utilisation du logo telle que définie dans ce manuel est correcte.

Toute variante de couleur, d'orientation, de proportion ou de combinaison est incorrecte.

Ne pas accompagner le drapeau de l'UE avec des logos plus hauts ou plus longs



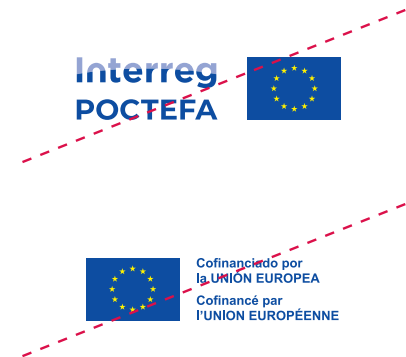
Ne pas ajouter d'éléments supplémentaires



Ne pas accompagner le drapeau de l'UE avec des logos plus hauts ou plus longs



Ne pas couper le logo



Ne pas modifier la couleur du logo



## Polices de caractères

La police de caractères choisie pour INTERREG POCTEFA est la Montserrat.

La Montserrat Bold est utilisée pour le logo et l'Arial Bold pour la baseline « Cofinanciado por la UNIÓN EUROPEA » et « Cofinancé par l'UNION EUROPÉENNE ».

### Montserrat Bold

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ  
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz  
1234567890&\$€£!

### Montserrat Medium

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ  
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz  
1234567890&\$€£!

### Arial Bold

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ  
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz  
1234567890&\$€£!

### Arial Regular

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ  
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz  
1234567890&\$€£!



## 2. Logo Interreg POCTEFA utilisé comme logo de projet

## Logo Interreg POCTEFA utilisé comme logo de projet

Les projets programmés dans le cadre du programme POCTEFA 2021-2027 peuvent développer leur propre logo ou bien choisir l'option consistant à développer un logo du projet ayant pour base le logo du Programme.

Si le projet décide d'utiliser le logo du programme comme logo de son projet, il faut contacter le département de communication du Secrétariat conjoint (SC) pour qu'il se charge du développement du nouveau logo (voir contacts en fin de ce document).

Le SC développera le logo et l'enverra au projet dans les différents formats. Les lettres de l'acronyme du projet auront la couleur de la priorité dans laquelle il s'inscrit.

En aucun cas, le chef de file ou partenaire du projet ne devra créer le logo.

Le logo du projet devra respecter toutes les normes spécifiés dans ce manuel concernant les couleurs, les polices, la zone de protection, etc.

Exemple :

Le projet Pyrécolo décide d'utiliser le logo du programme comme logo du projet. Pour ce faire, le projet contacte le Secrétariat conjoint (SC). Son logo est créé en suivant les caractéristiques du manuel : proportions, polices, code couleur des priorités... Le SC développe le logo dans différents formats et l'envoie au projet pour son utilisation.

Version logo POCTEFA comme logo du projet (exemple fictif)



 Zone de protection



## Couleurs des priorités POCTEFA

Le programme POCTEFA 2021-2027 est organisé en sept priorités correspondant à cinq objectifs. Ces derniers sont représentés par un système invariable de couleurs et d'icônes que les projets peuvent utiliser dans leurs éléments de diffusion (sites Web, brochures, etc.).

### Couleurs des priorités

Les noms des projets doivent toujours utiliser la couleur de la priorité correspondante.

Les couleurs sont définies pour tous les systèmes de couleurs qui sont expliquées ci-dessous :

#### Pantone :

Couleurs solides.

#### CMYK :

Pour impressions de couleurs en quadrichromie, C = cyan, M = magenta, Y = jaune, K = noir

#### RGB :

Pour applications sur écran  
R = rouge, G = vert, B = bleu

#### Hex :

Système similaire à RGB, mais avec des nuances de « 00 » à « FF » (hexadécimal) par canal. Ce système est utilisé de préférence pour concevoir des sites Web (HTML).

**P1**  
Créer un espace commun pour la connaissance et l'innovation.

CMYK 72 / 0 / 43 / 0  
HEX #18BAA8  
RGB 24 / 186 / 168

**P2**  
Protéger et consolider les atouts écologiques.

CMYK 48 / 0 / 89 / 0  
HEX #9ACA3C  
RGB 154 / 202 / 60

**P3**  
Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation.

CMYK 10 / 75 / 60 / 1  
HEX #DA5C57  
RGB 218 / 92 / 87

**P4**  
Construire un espace inclusif et socialement intégré.

CMYK 10 / 75 / 60 / 1  
HEX #DA5C57  
RGB 218 / 92 / 87

**P5**  
Promouvoir le tourisme durable, développer la culture.

CMYK 10 / 75 / 60 / 1  
HEX #DA5C57  
RGB 218 / 92 / 87

**P6**  
Renforcer l'intégration territoriale, sociale et économique.

CMYK 73 / 9 / 6 / 0  
HEX #00ADDC  
RGB 0 / 173 / 220

**P7**  
Vers une zone transfrontalière plus intégrée.

CMYK 87 / 51 / 0 / 0  
HEX #0E6EB6  
RGB 14 / 110 / 182

## Icônes des Priorités : Positif

Chaque priorité est identifiée par une icône. La couleur de chaque icône est définie par l'objectif de la politique qu'elle représente. Ainsi, les icônes des priorités 3, 4 et 5 correspondent à la couleur de l'Objectif politique 4 (Une Europe plus sociale).

Ces icônes peuvent être utilisées avec un fond transparent ou avec un fond blanc. Si elles sont utilisées avec un fond transparent, elles doivent uniquement être placées sur des couleurs blanches ou claires. Lorsqu'elles sont placées sur des couleurs foncées, des fonds graphiques ou des images, les icônes doivent être utilisées avec leur fond blanc ou sous forme négative.

**P1**  
Créer un espace commun pour la connaissance et l'innovation.



**P2**  
Protéger et consolider les atouts écologiques.



**P3**  
Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation.



**P4**  
Construire un espace inclusif et socialement intégré.



**P5**  
Promouvoir le tourisme durable, développer la culture.



**P6**  
Renforcer l'intégration territoriale, sociale et économique.



**P7**  
Vers une zone transfrontalière plus intégrée.



## Icônes des Priorités : Négatif

La version négative des icônes ne doit être utilisée que lorsque l'utilisation des icônes positives n'est pas possible, par exemple, parce que le fond ou le contexte rend difficile leur lisibilité.

**P1**  
Créer un espace commun  
pour la connaissance et  
l'innovation.



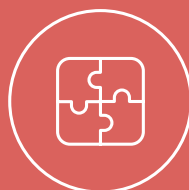
**P2**  
Protéger et consolider  
les atouts écologiques.



**P3**  
Faciliter l'accès à l'emploi  
et à la formation.



**P4**  
Construire un espace  
inclusif et socialement  
intégré.



**P5**  
Promouvoir le tourisme  
durable, développer la  
culture.



**P6**  
Renforcer l'intégration  
territoriale, sociale et  
économique.



**P7**  
Vers une zone  
transfrontalière plus  
intégrée.



## Logo sur les réseaux sociaux

Si votre projet a opté pour l'utilisation du logo du programme comme logo de projet et qu'il possède ses propres réseaux sociaux, les instructions suivantes doivent être prises en compte pour appliquer le logo sur les réseaux sociaux.

Utilisez l'une de ces deux options pour vos plateformes des réseaux sociaux :

1. Si la plateforme des réseaux sociaux n'autorise pas d'image de bannière (comme Instagram, par exemple), utilisez l'option a) pour son avatar, qui comprend le logo complet.
2. Si la plateforme des réseaux sociaux autorise une image de bannière (comme Twitter, par exemple), l'image de la bannière sera celle du logo complet (option a)), tandis que l'option b) sera utilisée pour son avatar, avec les acronymes d'Interreg POCTEFA.

### Option a) Logo complet



### Option b) Acronyme d'Interreg POCTEFA

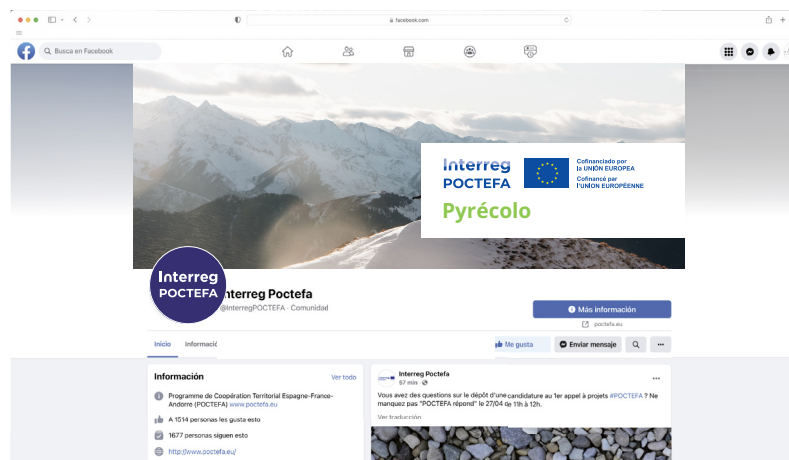


## Exemples d'applications du logo sur les réseaux sociaux

1. Exemples de plateformes de réseaux sociaux qui n'autorisent pas d'image de bannières (comme Instagram, par exemple).
2. Exemples de plateformes de réseaux sociaux qui autorisent une image de bannière (comme Twitter, par exemple).

### Exemples

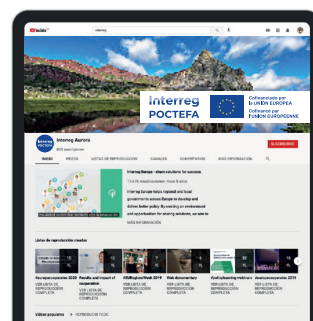
Facebook PC



Instagram Smartphone



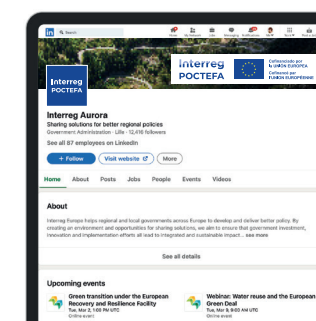
Youtube Tablet



Twitter Tablet



LinkedIn Tablet



# Interreg POCTEFA

## Contact

Pour toutes questions relatives à l'utilisation du logo POCTEFA :  
Secrétariat conjoint POCTEFA

**Cristina Igoa**

Responsable de communication

+ 34 974 36 31 00

[c.igoa@poctefa.eu](mailto:c.igoa@poctefa.eu)

[www.poctefa.eu](http://www.poctefa.eu)